

COMMUNE DE MAURIAC

P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

DOSSIER D'APPROBATION

Conseil municipal du 30 Novembre 2009

Chargé d'étude :  
G.H.E.C.O. Urbanisme  
Bernard WAGON

Date : Novembre 2009  
Echelle : 1/5000e

Plan Est **4b**

**Legende**

- Limite zonage
- Emplacement réservé
- Espace Bois Classé (art. L130-1 du C.U.)
- En application de l'art. L123-1-7 du Code de l'Urbanisme :
- Espace vert protégé
- Alignements d'arbres protégés
- Haies protégées
- ★ Bâtiment patrimonial (art. L123-3-1 du C.U.)
- Lignes patrimoniales ou vélos à créer ou à maintenir (art. L123-1-4 du C.U.)
- Bande inconstructible de 75 m (Loi Barthe)
- Ligne de recul obligatoire
- Zone humide

**Orientations d'aménagement**

- Flèche d'orientation de voirie
- Trace d'orientation de balisage
- Effet village - Front bâti en haut ou porte

**A titre informatif :**

- Point de vue paysager
- Sentier de randonnée
- Périmètre des 50 ou 100 m à appliquer autour des bâtiments abritant des animaux
- IC Installation classée

Emplacements Réervés		
N° ER	Affectation	Bénéficiaire
1	Elargissement de la voie communale de la Bessoulle	Commune
2	Elargissement de la rue des Pradels	Commune
3	Aménagement d'un espace public - Mise en valeur de Monastère St Pierre	Commune
4	Aménagement d'une voie de balisage de 100m et 150m	Commune
5	100m voie large - 80 m entre le PVI de l'école et la grande rue de Bédoules	Commune
6	Elargissement à un d'espèce de chemin rural - La Maudrie	Commune

